

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Communiqué de l'Alliance-Environnement sur la votation du 23 septembre 2018

Les principales organisations environnementales recommandent de voter OUI au vélo

Berne, le 30 août 2018

La pratique du vélo est bonne pour la santé, économe en espace et écologique. Les grandes organisations environnementales de Suisse, le WWF, l'ATE, Pro Natura, Greenpeace, BirdLife et la Fondation Suisse de l'Énergie recommandent de voter OUI à l'arrêté fédéral vélo le 23 septembre prochain. La mise en œuvre de cet arrêté rendra la pratique du vélo plus sûre et plus attractive.

L'arrêté fédéral vélo est en soi un petit complément à la Constitution fédérale, mais qui a toute son importance. A l'instar du réseau des chemins de randonnée – une réussite helvétique – la réalisation et l'entretien d'un réseau de voies et pistes cyclables doit avoir sa place dans la Constitution fédérale. Ainsi, la Confédération sera habilitée à en définir les fondements et à encourager les cantons, les communes et autres institutions publiques à prendre des mesures dans ce sens et à en coordonner l'application. Cela permettra la mise en place d'un véritable réseau national de voies et de pistes cyclable rendant la pratique du vélo plus sûre et plus attractive. Des pistes cyclables sont aussi à l'avantage des automobilistes et des piétons. Et puisque le vélo est un excellent moyen de transport pour les courtes distances, une amélioration des infrastructures cyclables permettra également de délester les transports publics.

Pour l'Alliance Environnement, l'avantage central du vélo est qu'il ne pollue pas et qu'il ménage le climat. En outre, il est silencieux, il nécessite peu de place pour son stationnement et il contribue à réduire le trafic routier. De même, il est un véhicule toujours plus prisé des pendulaires, mais aussi des PME ou des commerces sous la forme de vélo-cargo pour les transports légers.

C'est pourquoi il est logique aux yeux de l'Alliance Environnement que le Conseil fédéral et le Parlement se soient prononcés très clairement pour l'arrêté vélo (le Conseil des Etats par 37 oui contre 1 non et le Conseil national par 115 oui contre 70 non). L'arrêté vélo est un contre-projet direct à l'initiative vélo déposée en 2016 par l'ATE Association transports et environnement et Pro Vélo Suisse. L'initiative a été retirée ce printemps en faveur de l'arrêté fédéral. Cette modification de la Constitution fédérale bénéficie dès lors d'un très large soutien.

Le 23 septembre prochain, le peuple suisse aura la possibilité de soutenir la pratique du vélo au niveau national. En conséquence, l'Alliance Environnement invite les citoyennes et les citoyens à se rendre aux urnes à cette occasion et à voter OUI.

Personnes de contact

Anders Gautschi, Directeur ATE Association transports et environnement, tél. 079 960 11 71

Thomas Vellacott, Directeur WWF Suisse, tél. 079 291 95 72

Stella Jegher, Cheffe division Politique et affaires internationales Pro Natura, tél. 061 317 92 22

Georg Klingler, Expert climatique Greenpeace Suisse, tél. 079 785 07 38

Rita Haudenschild, Directrice de la Fondation Suisse de l'Énergie, tél. 078 623 18 23

Stefan Bachmann, Responsable médias BirdLife Suisse, tél. 044 457 70 23